



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE BASÉS SUR LES RISQUES DES PROJETS FINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE À LA COMMISSION DE LA CEDEAO

1. Introduction

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un groupe régional de douze pays ayant pour mission de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines d'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, l'intégration monétaire et financière, les questions sociales et culturelles.

La Commission, en tant qu'institution de la CEDEAO, finance certains de ses programmes d'intégration et d'intervention grâce au soutien de ses partenaires au développement dans les différents secteurs – énergie et mines, paix et sécurité, humanitaire et catastrophes, éducation et culture, entre autres. Les partenaires de développement comprennent la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'ambassade royale du Danemark, la Fondation Bill et Melinda Gates, le gouvernement chinois, la coopération espagnole, le gouvernement suédois, etc.

Actuellement, la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires qui financent la Commission de la CEDEAO dans le cadre des projets/subventions suivants :

- i. Projet Régional d'Electricité Hors Réseau (ROGEAP)
- ii. Projet Régional d'Accès à l'Electricité (REAP)
- iii. Projet de technologie de stockage d'énergie par batterie (BEST)
- iv. Harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA)
- v. Identification Unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'Intégration et l'Inclusion Régionales (WURI)
- vi. Harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)
- vii. Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (WARDIP)

Dans le cadre des exigences fiduciaires de la Commission de la CEDEAO visant à améliorer la gestion financière afin de renforcer le partenariat et la responsabilité, la Commission de la CEDEAO, à travers la Direction de l'Information Financière et des Subventions, entend faire appel aux services d'un cabinet qualifié pour réaliser des Services d'Assurance conformément aux exigences de conformité sur les Accords de Financement signés avec la Banque Mondiale et aux règles internes de la Commission de la CEDEAO, politiques et procédures, et en ligne avec la mise en œuvre des projets.

Ce service est différent de l'audit externe annuel du projet.

Par conséquent, les présents Termes de référence (TdR) sont préparés pour servir de guide et de base à l'engagement d'un cabinet qualifié pour effectuer sur une base trimestrielle et semestrielle un audit interne axé sur les risques des projets jusqu'à la clôture finale et des procédures convenues détaillant les constatations factuelles sur toutes les tâches/activités qui devraient être couvertes.

2. Objectifs de la mission

Les objectifs des procédures convenues sont les suivants :

- i. Fournir des services d'assurance fondés sur les risques pour tous les projets de la Banque mondiale et émettre un avis à cet égard, en utilisant les modèles et les directives prescrits par la Banque mondiale.
- ii. Fournir un rapport d'audit complet axé sur les risques sur une base trimestrielle et semestrielle en utilisant les modèles et les directives prescrits pour les projets financés par la Banque mondiale.
- iii. Les financements de la Banque mondiale ont été utilisés conformément aux conditions de l'accord de financement pertinent, en tenant dûment compte de l'économie et de l'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles les financements ont été fournis.
- iv. Les biens, travaux et services financés ont été achetés conformément aux accords de financement pertinents, y compris aux dispositions spécifiques des politiques et procédures de passation des marchés de la Banque mondiale.
- v. Les dépenses de formation, d'ateliers et de voyages d'étude, le cas échéant, ont été conformes à la politique établie et il y a eu optimisation des ressources.
- vi. Tous les documents justificatifs, registres et comptes nécessaires ont été tenus à l'égard de toutes les activités du projet, y compris les dépenses déclarées à l'aide des états des dépenses ou des états financiers intermédiaires non audités.
- vii. Les comptes désignés (s'ils sont utilisés) ont été tenus conformément aux dispositions des accords de financement pertinents et les fonds décaissés à partir des comptes n'ont été utilisés qu'aux fins prévues dans l'accord de financement ;
- viii. Il existe des actifs achetés à partir des fonds du projet et la propriété est vérifiable par l'organisme d'exécution ou les bénéficiaires, conformément à l'accord de financement.
- ix. Les dépenses non admissibles incluses dans les demandes de retrait sont identifiées et remboursées aux comptes désignés.
- x. Suivi des mouvements dans les livres de caisse et les sous-comptes et accord avec le récapitulatif des comptes pour les besoins sur les taux de dépenses

Plus précisément, les rapports sur les procédures convenues porteront sur les points suivants :

- a) Ententes de financement
- b) Convention de subvention
- c) Rapports et plans d'approvisionnement
- d) Rapports et plans de surveillance
- e) Rapports d'examen à mi-parcours
- f) Plan détaillé d'évaluation des risques, le cas échéant
- g) Budgétisation

- h) Comptabilité
- i) Activités d'approvisionnement
- j) Contrôle interne
- k) Recommandations
- l) Efficacité du contrôle de la direction (y compris la mise en œuvre des recommandations par la direction)
- m) Flux de fonds
- n) Information financière
- o) Audit externe
- p) Décaissement et soumission de la demande de retrait (WA)
- q) Procès-verbaux des réunions
- r) Modification des budgets
- s) Modification des plans opérationnels

3. Portée de la mission

Les services d'assurance basés sur les risques et les procédures convenues sont conformes à la norme internationale d'audit (ISA) pertinente et applicable, aux exigences de l'Institute of Internal Auditors (IIA) et aux éléments obligatoires conformément à l'Attribute Standard 1010, au Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'IFAC et conformément au Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (QAIP), Norme 1300.

L'engagement porte sur tous les projets actifs financés par la Banque mondiale à la Commission. Il y a actuellement sept (7) projets énumérés dans l'introduction et pour éviter toute ambiguïté :

- i. Projet Régional d'Electricité Hors Réseau (ROGEAP)
- ii. Projet Régional d'Accès à l'Electricité (REAP)
- iii. Projet de technologie de stockage d'énergie par batterie (BEST)
- iv. Harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA)
- v. Identification Unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'Intégration et l'Inclusion Régionales (WURI)
- vi. Harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)
- vii. Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (WARDIP)

L'engagement sera effectué sur une base trimestrielle en fonction des besoins du projet et sur une base semestrielle pour la période se terminant respectivement le 30 juin et le 31 décembre pour chacun des projets ci-dessus.

4. Durée de l'engagement

La mission doit être réalisée et conclue dans les quatre (4) semaines suivant la fin de chaque période de référence. Par exemple, l'engagement pour la période se terminant le 30 juin doit être conclu au plus tard le 31 juillet et celui du 31 décembre au plus tard le 31 janvier.

5. Qualifications et expérience de l'équipe

Le cabinet doit être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, ayant une pratique régulière de l'audit des comptes, régulièrement inscrit dans un ordre d'experts-comptables

reconnu internationalement par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée (par un certificat de réussite) en audit financier de projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le cabinet doit avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et avoir réalisé au moins deux (2) audits de projets/programmes régionaux financés par la Banque mondiale. Une expérience similaire en Afrique de l'Ouest et avec des organisations de développement sous-régionales serait un atout supplémentaire.

Le personnel clé de la mission devra comprendre au moins :

- i. Directeur de mission — Expert-comptable avec au moins 12 ans d'expérience dans l'audit financier avec au moins 5 ans d'expérience dans l'audit de projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, etc.) et une bonne connaissance des procédures de gestion administrative, financière et comptable et des audits de projets financés par la Banque mondiale
- i. Chef d'équipe de mission — Spécialiste en finance et comptabilité, avec au moins 10 ans d'expérience dans l'audit financier avec au moins 3 ans d'expérience dans l'audit de projets financés par des donateurs multilatéraux (Banque mondiale, Agence française de développement, Union européenne, FIDA, etc.) ; Une expérience dans le secteur de l'économie numérique sera considérée comme un atout.
- ii. Deux (2) auditeurs seniors, titulaires d'un baccalauréat en comptabilité, en audit ou en finance et ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans un cabinet d'audit, dont deux (2) ans dans le domaine de l'audit de projets financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement ;
- iii. Un (1) Spécialiste Achats ayant au moins cinq (5) ans d'expérience avec au moins un master avec une bonne connaissance des procédures de passation des marchés de l'IDA et ayant réalisé au moins deux (2) missions d'audit de projet.

6. Rapports

Le rapport sera soumis au Directeur de l'Information Financière et des Dons, Commission de la CEDEAO, Abuja et sera publié en anglais.